

Utilisation d'un shampooing pour animaux pour le traitement de la pédiculose chez l'humain



AUTEUR Rierro André Duhé M. Sc., pharmacian Institut national de canté publique du Québec
Pierre-André Dubé, M. Sc., pharmacien, Institut national de santé publique du Québec
RÉVISION SCIENTIFIQUE
René Blais, M.D., FRCP(C), ABMT, directeur médical, Centre antipoison du Québec Lyse Lefebvre, B. Pharm., pharmacienne, Institut national de santé publique du Québec
Onil Samuel, B. Sc., conseiller scientifique santé et environnement, Institut national de santé publique du Québec
Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : http://www.inspq.qc.ca.
Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peu être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.
Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2010)

Introduction

En février 2010, l'équipe de toxicologie clinique de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie (DSET) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a été consultée pour évaluer la toxicité potentielle chez l'humain d'un produit vétérinaire, soit le Hartz Ultraguard* débarras des puces et tiques shampooing pour chiens. En effet, ce produit a été utilisé par des professionnels de la coiffure pour traiter la pédiculose du cuir chevelu chez l'humain. Des parents auraient également utilisé ce produit pour traiter leurs enfants, en raison de son coût moins élevé que celui des traitements retrouvés en pharmacie.

Ce communiqué de toxicovigilance a pour but d'informer principalement la population des risques associés à l'utilisation de ce produit pour animaux chez l'humain.

La pédiculose chez l'humain

Les principaux ingrédients actifs homologués comme pédiculicides chez l'humain au Canada sont présentés dans le tableau 1⁽¹⁾.

Pour plus d'informations sur la pédiculose et son traitement, le lecteur est invité à consulter les documents révisés par le comité des maladies infectieuses et d'immunisation de la Société canadienne de pédiatrie^(1,2), ainsi que les publications québécoises telles que la mise à jour de l'Institut national de santé publique du Québec concernant la thérapie pédiculicide⁽³⁾ et les publications du ministère de la Santé et des Services sociaux^(4,5).

Tableau 1 Pédiculicides homologués au Canada

Ingrédients actifs	Produits disponibles	Commentaires
Perméthrine [1-5 %]	Kwellada-P shampooing [®] Nix rince crème [®]	1 ^{er} choix de traitement
Pyréthrines [0,33 %] en combinaison avec le butoxyde de pipéronyle [2-4 %]	Lice killing shampoo [®] Pronto shampooing [®] R&C shampooing [®]	2° choix de traitement
Myristate d'isopropyle [50 %] en combinaison avec la cyclométhicone [50 %]	Resultz rince [®]	3° choix de traitement
Lindane [1 %]	Hexit shampooing [®] Pms-lindane shampooing [®]	Dernier choix de traitement

Shampooings Hartz® pour animaux

Le tableau suivant résume les shampooings pour animaux Hartz[®] actuellement disponibles sur le marché :

Tableau 2 Shampooings Hartz pour animaux

Ingrédients actifs	Hartz Ultraguard Plus débarras des puces et tiques shampooing pour chiens	Hartz Ultraguard débarras des puces et tiques shampooing pour chiens	Hartz Ultraguard débarras des puces et tiques shampooing à l'avoine pour chiens	Hartz Ultraguard débarras des puces et tiques shampooing pour chats
Pyréthrines		0,045 %		0,045 %
Butoxyde de pipéronyle		0,089 %		0,089 %
N-octyl bicycloheptène dicarboximide	0,154 %	0,149 %		0,149 %
d-trans Alléthrine	0,109 %			
(S)-méthoprène	0,101 %			
Phénothrine			0,27 %	
Autres ingrédients	99,636 %	99,717 %	99,73 %	99,717 %

Source: www.hartz.com. Consulté le 26 février 2010.

Ces shampooings contiennent des pyréthrines à [0,045 %] et du butoxyde de pipéronyle à [0,089 %], des concentrations largement inférieures à celles retrouvées dans les produits pour l'humain, soit des pyréthrines à [0,33 %] en combinaison avec le butoxyde de pipéronyle à [2-4 %], ce qui pourrait augmenter les risques d'inefficacité du produit. Également, l'hypothèse du développement de résistances des poux de tête au traitement lorsqu'utilisé chez l'humain est réelle^[1,3].

De plus, ces produits contiennent principalement du Noctyl bicycloheptène dicarboximide (MGK 264) à raison de 0,149 à 0,154 %, un insecticide dont l'efficacité n'a pas été évaluée chez l'humain. Par ailleurs, les seules données toxicologiques disponibles pour cet insecticide proviennent d'études animales et il est difficile de se prononcer sur son innocuité pour les humains. Celui-ci est exclusivement retrouvé dans des produits pour usage domestique, agricole ou dans des produits vétérinaires⁽⁶⁾. Il ne serait pas irritant pour la peau et les yeux, mais le produit pourrait être un sensibilisant et induire des réactions allergiques chez certaines personnes⁽⁷⁾. Le MGK possède généralement une faible toxicité aigüe aux

doses thérapeutiques, mais de fortes doses pourraient induire une stimulation suivie d'une dépression du système nerveux central⁽⁸⁾. Comme le MGK a été classé comme cancérogène possible chez l'humain, son utilisation thérapeutique chez l'humain devrait donc être proscrite⁽⁷⁾.

En avril 2009, Santé Canada avisait les consommateurs de suivre le mode d'emploi sur l'étiquette des produits antipuces et antitiques destinés aux chats et aux chiens⁽⁹⁾. On peut lire dans cet avis :

Même si bon nombre de personnes ont appliqué ces produits en toute sécurité sur leurs animaux de compagnie, les effets indésirables signalés varient de bénins, comme une irritation cutanée, à plus graves, comme des crises épileptiques et dans certains cas, la mort. Par mesure de précaution, Santé Canada adopte une approche prudente et demande aux propriétaires d'animaux de compagnie de lire et de suivre avec soin le mode d'emploi sur l'étiquette des produits.

Toxicovigilance

Étant donné l'absence d'études sur des sujets humains, les risques inconnus sur la santé humaine, ainsi que le risque d'échec du traitement pédiculicide, l'utilisation d'un produit pour animaux pour traiter les poux de tête chez l'humain (enfants, adolescents, adultes) est à proscrire. En cas de doute, toujours consulter un professionnel de la santé ayant les compétences requises sur les traitements médicamenteux (pharmaciens, médecins).

La **Direction de la santé environnementale et de la toxicologie** de l'INSPQ travaille en étroite collaboration avec le **Centre antipoison du Québec** afin d'évaluer les risques pour la santé de la population québécoise et de fournir une assistance dans la gestion clinique des cas.

Pour déclarer ou demander une assistance à la suite du développement d'une toxicité secondaire à l'utilisation d'un produit à usage vétérinaire chez l'humain, contacter le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060. Ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Références

- (1) Comité des maladies infectieuses et d'immunisation. Les infestations par les poux de tête : Une mise à jour clinique. Société canadienne de pédiatrie 2008-10; [En ligne] http://www.cps.ca/francais/enonces/ID/id08-06.htm; Consulté le 26 février 2010.
- (2) Comité des maladies infectieuses et d'immunisation. Les poux de tête. Société canadienne de pédiatrie 2008-10; [En ligne] http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/enfantmalade/pouxdetete.htm; Consulté le 26 février 2010.
- (3) Marceau N. Mise à jour de l'Institut national de santé publique concernant la thérapie pédiculicide au 1^{er} mars 2008. Institut national de santé publique du Québec 2008; [En ligne] http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/784-Pediculicide.pdf; Consulté le 2 juin 2010.
- (4) MSSS. Protocole d'intervention La pédiculose. Ministère de la Santé et des Services sociaux 2004-03-11; [En ligne] http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documen tation/2000/00-276-10.pdf; Consulté le 2 juin 2010.
- (5) MSSS. Poux... Poux... Poux... Tout savoir sur les poux de tête. Ministère de la Santé et des Services sociaux 2009-09-01; [En ligne] http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-276-01F.pdf; Consulté le 2 juin 2010.

- (6) U.S.Department of Health & Human Services. N-Octyl bicycloheptene dicarboximide (MGK 264). Household Products Database 2009-09; [En ligne] http://hpd.nlm.nih.gov/cgi-bin/household/brands?tbl=chem&id=638; Consulté le 2 juin 2010.
- (7) SAgE pesticides. Fiche toxicologique santé: n-octyl bicycloheptène dicarboximide. SAgE pesticides 2010-07-05; [En ligne] http://www.sagepesticides.qc.ca/FicheSante.aspx?ID=312; Consulté le 5 juillet 2010.
- (8) Toxnet. MGK 264. Hazardous Substances Data Bank 2002-01-14; [En ligne] http://toxnet.nlm.nih.gov/cgibin/sis/search/r?dbs+hsdb:@term+@rn+113-48-4; Consulté le 2 juin 2010.
- (9) Santé Canada. Santé Canada avise les consommateurs de suivre le mode d'emploi sur l'étiquette des produits antipuces et antitiques destinés aux chats et aux chiens. Santé Canada 2009-04-16; [En ligne] http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/media/advisories-avis/_2009/2009_60-fra.php; Consulté le 26 février 2010.









www.**inspq**.qc.ca





